



## Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2023

### Point 4.2.2.

## Site pollué En Purlau : investigations assainissement

### 1. Présentation

L'ancienne décharge communale en Purlau a été inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg en 2008. A la suite d'une évaluation préliminaire menée par le Service de l'environnement, cette décharge a été classée au cadastre des sites pollués « sans nécessité d'investigations ».

A la suite d'une réévaluation du site par ce même service en 2020, et conformément à la récente aide à l'exécution de la Confédération, cette décharge a été reclassée comme site pollué « nécessitant une investigation ».



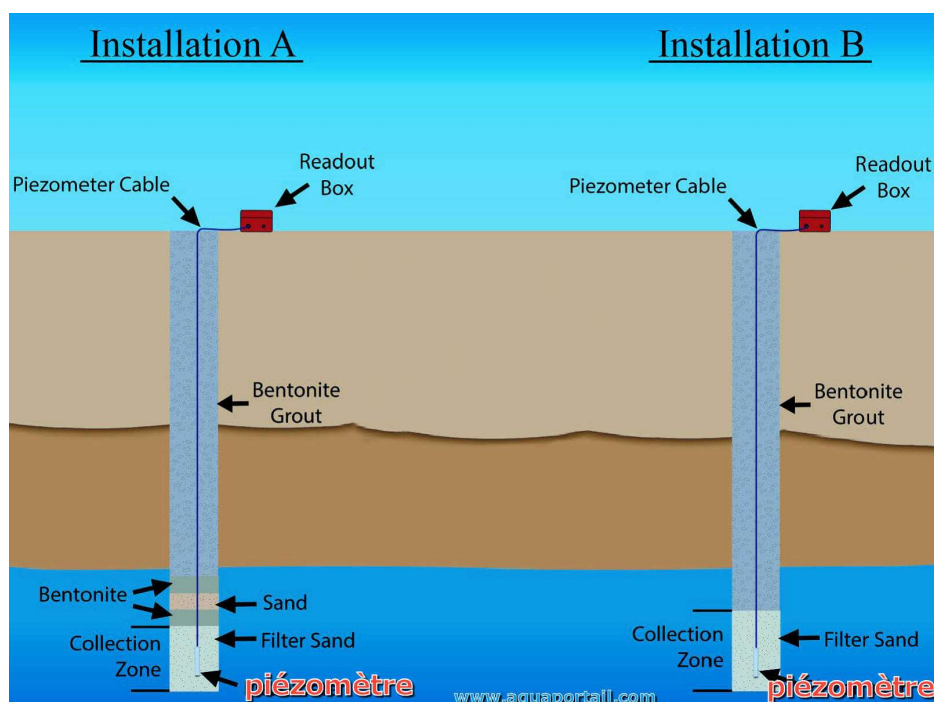
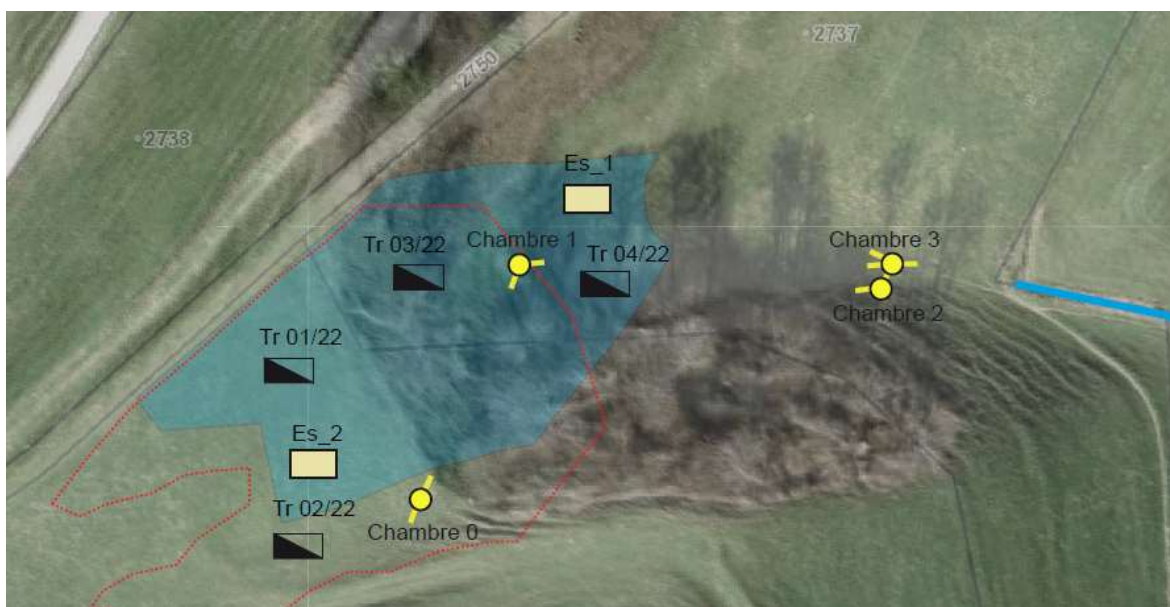
Sur demande du Service de l'environnement, la Commune a mandaté en 2022 le bureau GEOTEST à Givisiez pour l'exécution d'une investigation historique de cette ancienne décharge. Cette étude devait permettre de préciser le type et la quantité de déchets, la période de stockage, de documenter la nature des substances dangereuses pour l'environnement et d'établir le cahier des charges d'investigation technique, si nécessaire.

En décembre 2022, ce bureau a transmis son rapport au Service de l'environnement. Il en ressort qu'une investigation technique est nécessaire pour déterminer si cette ancienne décharge nécessite une surveillance ou un assainissement. Ces travaux seront planifiés en deux étapes.

## 2. Travaux

La première étape prévoit d'équiper l'ancienne décharge en piézomètres. 3 forages carottés (un en amont et 2 en aval) sont nécessaires pour les installer pour le prélèvement d'eaux souterraines.

La deuxième étape consistera à l'analyse de ces prélèvements d'eaux pour déterminer le degré éventuel de pollution.



### 3. Coûts des travaux

Première étape :	Prestations de l'ingénieur	Fr.	11'000.00
	Travaux de forage	Fr.	13'000.00

Deuxième étape :	Prestations de l'ingénieur	Fr.	7'000.00
	Laboratoire d'analyses	Fr.	8'000.00

Divers et imprévus		Fr.	1'000.00
--------------------	--	-----	----------

---

**Total de l'investissement - TTC** **Fr. 40'000.00**

=====

Subventions cantonales	30 %	Fr.	12'000.00
------------------------	------	-----	-----------

Subventions fédérales	40 %	Fr.	16'000.00
-----------------------	------	-----	-----------

### 4. Financement et charges annuelles

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Pour cet investissement, il n'y aura pas d'amortissement annuel.

*En fonction des résultats de ces investigations :*

- *aucun assainissement n'est nécessaire ; amortissement total dans l'année du résultat de l'étude.*
- *des travaux d'assainissement sont à réaliser ; l'investissement sera laissé au bilan, sans amortissement.*

### 5. Propositions

#### Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement Site pollué En Purlau : investigations assainissement.

#### Position de la Commission financière

Annexes : - Rapport de Geotest du 12.12.2022  
- Détermination du SEn du 10.02.2023